

# SOUSCRIRE UNE LICENCE FFAM : OBLIGATIONS

Avec les diverses modifications réglementaires et administratives de ces dernières années, la licence FFAM pratiquant (nouvelle licence ou renouvellement) est délivrée selon les conditions suivantes :

- **Numéro d'exploitant européen d'UAS** : s'enregistrer en tant qu'exploitant d'UAS s'effectue sur le [site AlphaTango](#). Les licenciés qui pratiquent uniquement en vol indoor ne sont pas concernés ;
- **Le questionnaire de santé ou le certificat médical** : obligation de répondre au questionnaire de santé. En cas de réponse positive à au moins une question, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme est demandé ;
- **La formation télépilote** : être titulaire de la formation. Elle concerne les pilotes de plus de 14 ans qui font voler des modèles de + de 800 g ;
- **Déclarer l'honorabilité des dirigeants et encadrants.**



**Mes obligations en tant que télépilote disposant d'un titre de participation de la FFAM d'aéronef sans personne à bord en catégorie vol circulaire, vol libre, planeur et aéronef radiocommandé**

